

Membres du Conseil : 42

Présents : 27

Pouvoirs : 10

Votants : 37

Excusés : 15

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

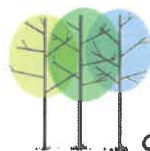
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Gilles ADAM
PANGE :	M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_91-DE



GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
RETONFEY :	M. Norbert NICOLAS
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-SUR-NIED :	M. Lionel GUIRAUT
VIGY :	Mme Nathalie RAVAINÉ
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Patrick GRELOT a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points précédant son arrivée

DCC N°2026_91 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du secrétaire de séance

M. le Président rappelle qu'il y a lieu, conformément aux dispositions en vigueur, de désigner un secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal de la présente réunion ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2541-6 ;

Vu le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Haut Chemin – Pays de Pange ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

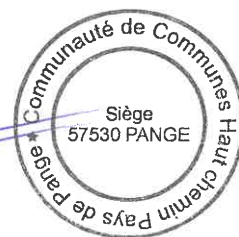
- **DE DESIGNER** Mme Delphine BERGER comme secrétaire de séance ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 27

Pouvoirs : 10

Votants : 37

Excusés : 15

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Olivier ARTUR

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

/

COINCY :

M. Olivier DELHOMME

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

/

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Yves LEGENDRE

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

Mme Aminata ZIMMER

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

M. Gilles ADAM

PANGE :

M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT

SAINTE-BARBE :

Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)

SAINT-HUBERT :

/

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

M. Pascal LUCCHINI

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)

SERVIGNY-LES-SAINT-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI

VIGY :

Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,

VILLERS-STONCOURT :

/

VRY :

M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Laure ARZ

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Nathalie PRUDHOMME

GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Patrick GRELOT a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points précédant son arrivée

DCC N°2026_92 : ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28 avril 2026

M. le Président rappelle l'envoi du procès-verbal du conseil communautaire du 28 avril 2026 à l'intérieur de la convocation pour la réunion de ce jour.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale ;

VU les articles L.2121-15 et L.2121-21 du même code, relatifs à la tenue des séances et à la rédaction du procès-verbal ;

VU le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Haut Chemin – Pays de Pange, notamment ses articles 23 et 25 ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le procès-verbal du conseil communautaire du 28 avril 2026 ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 27
Pouvoirs : 10
Votants : 37
Excusés : 15
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Gilles ADAM
PANGE :	M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)
SERVIGNY-LES-SAINT-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Patrick GRELOT a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points précédant son arrivée

DCC N°2026_93 : ADMINISTRATION GENERALE – Installation de Mme Estelle POIROT en tant que conseillère communautaire

M. le Président informe l'assemblée de la démission de M. Gérald LHENRY, délégué communautaire titulaire de la commune de Pange, en date du 11 mai 2026. Comme le prévoit la réglementation, il est remplacé dans l'ordre du tableau par Mme Estelle POIROT, 2^{ème} adjointe.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de cette modification de sa composition

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 27
Pouvoirs : 10
Votants : 37
Excusés : 15
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Gilles ADAM
PANGE :	M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTÉ et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Patrick GRELOT a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points précédant son arrivée

DCC N°2026_94 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres au comité local pour l'emploi de Metz

Le Président informe l'assemblée de la nécessité de désigner pour chaque intercommunalité de l'arrondissement un représentant titulaire et suppléant au comité local pour l'emploi de Metz. Le Président rappelle que les modalités de cette désignation sont régies par l'article L2121-21 du CGCT.

Avant de désigner les membres de la CCHCPP, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour le poste de titulaire, une seule candidature s'est présentée : M. Serge WOLLJUNG. Pour le poste de suppléant, une seule candidature s'est présentée : M. Etienne LOGNON.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE DESIGNER** M. Serge WOLLJUNG comme membre titulaire de la CCHCPP au comité local pour l'emploi de Metz, et M. Etienne LOGNON comme suppléant



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_94-DE

S²LO

- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 27
Pouvoirs : 10
Votants : 37
Excusés : 15
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

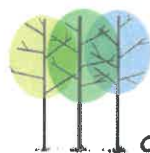
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Gilles ADAM
PANGE :	M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTÉ et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
RETONFEY :	M. Norbert NICOLAS
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-SUR-NIED :	M. Lionel GUIRAUT
VIGY :	Mme Nathalie RAVAINÉ
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Patrick GRELOT a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points précédant son arrivée

DCC N°2026_95 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du suppléant aux CALEOL (Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements)

Le Président rappelle que les commissions citées en objet sont instituées par chaque bailleur social. La CALEOL est chargée d'attribuer les logements sociaux aux demandeurs en fonction de critères réglementaires et de priorités définies (situation sociale, urgence, etc.). Elle examine également la situation des locataires en place afin de vérifier l'adéquation du logement à leur situation et, le cas échéant, proposer des solutions de mobilité. Le Président de l'EPCI est membre de droit de la CALEOL. Cependant, des bailleurs sociaux ont sollicité la CCHCPP pour désigner un suppléant.

Avant de désigner ce suppléant, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

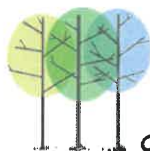
Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour le poste, une seule candidature s'est présentée : M. Etienne LOGNON.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE DESIGNER** M. Etienne LOGNON comme suppléant du Président dans les CALEOL des bailleurs sociaux intervenant sur le territoire



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_95-DE



- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 27

Pouvoirs : 10

Votants : 37

Excusés : 15

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Olivier ARTUR

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

/

COINCY :

M. Olivier DELHOMME

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

/

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Yves LEGENDRE

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

Mme Aminata ZIMMER

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

M. Gilles ADAM

PANGE :

M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT

SAINTE-BARBE :

Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)

SAINT-HUBERT :

/

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

M. Pascal LUCCHINI

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)

SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI

VIGY :

Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,

VILLERS-STONCOURT :

/

VRY :

M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Laure ARZ

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
RETONFEY :	M. Norbert NICOLAS
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-SUR-NIED :	M. Lionel GUIRAUT
VIGY :	Mme Nathalie RAVAINÉ
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Patrick GRELOT a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points précédant son arrivée

DCC N°2026_96 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres à l'ASCOMADE

M. le Président informe le conseil qu'en tant qu'adhérent à l'ASCOMADE, il y a lieu de désigner nos représentants (un titulaire et un suppléant) à l'assemblée générale. L'ASCOMADE (Association des collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement) accompagne les collectivités dans la gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement en apportant un appui technique, juridique et organisationnel. Elle anime également des réseaux d'échanges et de bonnes pratiques afin d'améliorer la performance des services publics locaux.

Avant de désigner les représentants de la CCHCPP, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

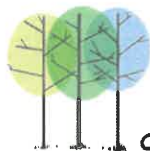
Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour le poste de titulaire, une seule candidature s'est présentée : M. Alain DALSTEIN. Pour le poste de suppléant, une seule candidature s'est présentée : M. Olivier DELHOMME.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE DESIGNER** M. Alain DALSTEIN comme représentant titulaire à l'ASCOMADE, et M. Olivier DELHOMME comme suppléant



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_96-DE

S²LOW

- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 27

Pouvoirs : 10

Votants : 37

Excusés : 15

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Olivier ARTUR

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

/

COINCY :

M. Olivier DELHOMME

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSY :

Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

/

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Yves LEGENDRE

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

Mme Aminata ZIMMER

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

M. Gilles ADAM

PANGE :

M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT

SAINTE-BARBE :

Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)

SAINT-HUBERT :

/

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

M. Pascal LUCCHINI

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)

SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI

VIGY :

Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,

VILLERS-STONCOURT :

/

VRY :

M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COURCELLES-CHAUSSY :

Mme Laure ARZ

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Patrick GRELOT a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points précédant son arrivée

DCC N°2026_97 : ADMINISTRATION GENERALE – Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Président rappelle l'élection de 6 vice-présidents et la fixation de leurs indemnités par délibération du 16 avril 2026. Il informe le conseil qu'il propose de désigner par arrêté 3 conseillers délégués (obligatoirement choisi parmi les membres du bureau) pour épauler le président et les vice-présidents. Il propose donc de fixer le montant de leurs indemnités, en modifiant la précédente délibération du 16 avril 2026.

Il indique qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer les indemnités de fonction des Vice-présidents et des conseillers délégués, dans la limite des plafonds légaux et dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale. Il propose au conseil de fixer ce montant pour les vice-présidents, à 17,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et pour les conseillers délégués à 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-12, L.5211-12-1, L.5211-9 et L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

VU la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

VU l'élection du Président et des Vice-présidents lors du Conseil communautaire du 7 avril 2026 ;

VU la délibération DCC2026_40 du 16 avril 2026 fixant les indemnités des élus ;

CONSIDERANT que l'indemnité de fonction du Président est fixée de plein droit au taux maximal légal en l'absence de délibération contraire ;

CONSIDERANT que les responsabilités exercées par les Vice-présidents et les conseillers délégués justifient l'attribution d'indemnités de fonction ;

CONSIDERANT que les montants arrêtés respectent les plafonds légaux ainsi que l'enveloppe indemnitaire globale applicable à la Communauté de communes ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité (5 abstentions – Mme Audrey PINTE – MM. Hervé MESSIN, Christian PETIT (procuration de M. Norbert NICOLAS) et Sylvain WEIL)

DECIDE :



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_97-DE



- **DE FIXER** l'indemnité de fonction de chacun des vice-présidents de la Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange au taux de 17,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par Vice-président à partir du 01/08/2026 ;
- **DE FIXER** l'indemnité de fonction de chacun des conseillers délégués de la Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange au taux de 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par conseiller délégué à partir du 01/08/2026 ;
- **DE PRECISER** que le montant total des indemnités de fonction allouées aux Vice-présidents et conseillers délégués respecte l'enveloppe indemnitaire globale définie par le Code général des collectivités territoriales, calculée sur la base du Président et du nombre de vice-présidents.
- **D'APPROUVER** le tableau annexe récapitulant les indemnités de fonction allouées aux Vice-présidents, joint à la présente délibération, conformément aux dispositions de l'article L.5211-12 du Code général des collectivités territoriales.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document administratif ou financier afférent

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 27

Pouvoirs : 10

Votants : 37

Excusés : 15

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Olivier ARTUR

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

/

COINCY :

M. Olivier DELHOMME

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSY :

Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

/

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Yves LEGENDRE

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

Mme Aminata ZIMMER

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

M. Gilles ADAM

PANGE :

M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT

SAINTE-BARBE :

Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)

SAINT-HUBERT :

/

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

M. Pascal LUCCHINI

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)

SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBÉY :

M. Claude SPINELLI

VIGY :

Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,

VILLERS-STONCOURT :

/

VRY :

M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COURCELLES-CHAUSSY :

Mme Laure ARZ

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Patrick GRELOT a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points précédant son arrivée

DCC N°2026_98 : ADMINISTRATION GENERALE – Composition des commissions de travail

M. Roland CHLOUP, Président, rappelle la délibération du conseil du 16 avril instituant 10 commissions de travail :

- Finances et ressources
- Mutualisation et service aux communes
- Environnement – Trame Verte et Bleue – Transitions
- GEMAPI
- Développement économique et numérique
- Aménagement du territoire : urbanisme, habitat, mobilités
- Communication
- Services à la personne (dont RPE et Ecole de Musique), action sociale, vie associative et culturelle
- Déchets
- Eau et Assainissement

Conformément à la délibération, chaque commune a pu délibérer pour désigner un représentant dans les commissions de son choix. 27 délibérations ont été reçues à ce jour. Seule la commune de Retonfey n'a pas délibéré. Le président propose également que les conseillers délégués puissent siéger dans la commission en lien avec leur délégation s'ils n'y figurent pas déjà :

- Mme Aminata ZIMMER dans la commission services à la personne
- M. Eric GULINO dans la commission mutualisation – service aux communes

Avant de désigner les membres des commissions, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Cette formalité accomplie, M. le Président indique la composition de chaque commission résultant des délibérations des communes comme le rappelle le tableau joint à la convocation.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité (5 abstentions – Mme Audrey PINTÉ – MM. Hervé MESSIN, Christian PETIT (procurateur de M. Norbert NICOLAS) et Sylvain WEIL)

DECIDE :

- **DE PERMETTRE** aux conseillers délégués de siéger dans les commissions relatives à leur délégation ;
- **D'ARRETER** la composition des commissions comme indiquée ci-dessous ;

Finances et ressources
Joël SIMON
Etienne LOGNON
Sophie ALLAIS
Hervé MESSIN
Luc GIAMBERINI
Rui DIAS
François HENNEQUIN
Jérémy MOSA
Jackie REMION
Jean-François LEIDELINGER
Thibaut MAINFRAY
Aline GULINO
Christian DOMBRET
Thibaut AUBURTIN
Grégory MICHEL
Michel PETIT
Audrey GARBE
Annie BRULLOT
Sao PEGUILLET
Frédéric GHIZZO

Mutualisation et services aux communes
Joël SIMON
Serge WOLLJUNG
Vincent ETIENNE
Julie GLUCK
Jean-Marc SCHMITT
Hervé MESSIN
Patricia FAGNONI
Thierry KLIPPENSPIES
Nathalie WIES

Fabrice LEMONNIER
Joanne REGNIER
Clémentine POTIER-HAMEL
Carole TRIBOULOT
Alain CRESCIMBENI
Michel URBAN
Nathalie D'ACUNTO
Maximilien MOUTON
Gillian MARRION
Gilles POINSIGNON
Dominique WILLEMIN
Hervé PRITRSKY
Cathia BECKER
Alain PERREIN
Eric GULINO

Environnement - TVB - Transition
Delphine BERGER
Joël SIMON
Véronique PRETRE
Stéphane LOSSON
Olivier DELHOMME
Jean-Philippe WEISSE
Laura BETTENFELD
Claudine GLOTTIN
Paul DIEUDONNE
Christine REBESCHIN
Sabrina FORSTER
Patrice DOSDAT
Guillaume FIERLING
Laurent ERBSTOSSER
Estelle POIROT
Didier ANCIAUX
Gilles DUVAL
Christian TOUSSAINT
Elodie MULLER
Etienne DELWANTE
Amélie MALMONTE
Francis JEANDEL
Julien FAURE
Nicolas RAVAIN
Laura AMADIEU
Michael LOSSON



GEMAPI
Delphine BERGER
Joël SIMON
Sophie ALLAIS
Hervé MESSIN
Guillaume BERNEZ
Laurent ADAM
Isabelle DOYEN
Robert WALTON
Egidio GABRIELE
Nathalie DUBOST
Aline MUNIER-HETZ
Damien LEVE
Lionel ZABRESCAK
Jean-Luc WEINSBERG
Christian TOUSSAINT
Laurent EHLINGER
Eliane MARCHAL
Gillian MARRION
Francis JEANDEL
Dominique LUBNAU
Nicolas RAVAIN
Christophe AMADIEU
Alain PERREIN

Développement Economique Numérique
Serge WOLLJUNG
Roland CHLOUP
Etienne LOGNON
Eric GULINO
Félicia LOUYOT
Henri SCHOUMACHER
Olivier DELHOMME
Hervé MESSIN
Bruno FREUDL
Grégoire MARCADET
Loris MILLAN
Nicole RECHT
Jackie REMION
Joanne REGNIER
Wally SIN
Gilles ADAM
Mathieu CRIDELICH
Matthieu GOBILLOT



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026



ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_98-DE

Sophie ANDREONI
Lydie CHARY
Marie COSTE
Joseph LOMANTO
Grégory TOUSSAINT
Daniel GIEREND
Eddy CERISEY

Aménagement
Etienne LOGNON
Alain DALSTEIN
JC BAIXAS
André HOUPERT
Régis LEBLANC
Olivier DELHOMME
Lucie COLLIN
Patrick GRELOT
Olivier MULLER
Isabelle DOYEN
Jean-Philippe CHIAROTTO
Carole GERONIMUS
Séverine JEANNEAU
Jean-Charles CHRISTOPHE
Guillaume FIERLING
Damien LEVE
Gérald LHENRY
André ERHARD
Didier KURZ
Nathalie DELLINGER
Fabrice BLUM
Nathalie ECOFFET
Marie-Anne ANDRE
Francis JEANDEL
Dominique LUBNAU
Léo FAVASULI
Cathia BECKER
Lilian MANGIN

Communication
Serge WOLLJUNG
Claude SPINELLI
Véronique PRETRE
Simon Pierre LEXA



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026



ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_98-DE

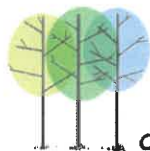
Hervé MESSIN
Patricia FAGNONI
Sébastien REMY
Loris MILLAN
François MAIRE
Bélanda MESSIN
Gilles ADAM
Jean-Baptiste LAURENT
Didier ANCIAUX
Camille COURANT
Xavier D'ORANGE
Audrey GARBE
Sylvain WEIL
Lisa TIRPAN
Alan KELSEN

Services à la personne
Claude SPINELLI
Aminata ZIMMER
Sandrine GERIQUE
Julia MANGEOT
Claire ROBIN
Laure ARZ
Fabrice MULLER
Audrey EBEL
Sophie TKACZ SCHAEFFER
Jean-Marc CHAMPREUX
Stéphanie CUNIN
Laura CALI
Marina GAUTIER
Stéphanie BERJOTIN
Anne CHIRY
Nathalie DELLINGER
Maximilien MOUTON
Aline KUROWSKA
Bénédicte CHATON
Nathalie ROBIN
Sabine PARTICELLI
Marie-Pierre CHLOUP SURMELY

Déchets
Roland CHLOUP
Claude SPINELLI

André HOUPERT
Guido FERRIN
Olivier DELHOMME
Hervé MESSIN
Armelle REISER LAGRUE
Fabrice MULLER
Pascal ROUY
Christine REBESCHIN
Armand KLEIN
Jackie REMION
Thomas FAVIER
Laura CALI
Francis FRERY
Estelle POIROT
Aurélien DOEBLE
Sylvie RICHARD
Laurent EHLINGER
Eliane MARCHAL
Amélie MALMONTE
Dalila AIT-BRAHAM
Audrey GARBE
Thierry REDELER
Sylvain WEIL
Nathalie CHLOUP
Alain PERREIN

Eau et Assainissement
Alain DALSTEIN
Delphine BERGER
Claude SPINELLI
Olivier ARTUR
Bruno JAGER
Jérôme CRIDELICH
Jean-Luc SCHEFFER
Hervé MESSIN
Guillaume BERNEZ
Laurent ADAM
Jérémy MOSA
Armand KLEIN
Egidio GABRIELE
Jean-François LEIDELINGER
Damien HOUPERT
Eric GULINO
Lionel ZABRESCAK
Cyrille BECKER



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_98-DE



Bernard NOIRJEAN
Christian TOUSAIN
Michel PETIT
Bernard KREBS
Gillian MARRION
Julien FAURE
Thierry REDELER
Lionel DOMINGUES SOUTO
Nathalie CHLOUP
Alain PERREIN

- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 9

Votants : 37

Excusés : 14

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :
BURTONCOURT :
CHARLEVILLE SOUS BOIS :
COINCY :
COLLIGNY-MAIZERY :
COURCELLES-CHAUSSEY :

M. Olivier ARTUR
M. André HOUPERT
/
M. Olivier DELHOMME
M. Hervé MESSIN
Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc
GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne
LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :
FAILLY :
GLATIGNY :
HAYES :
LES ETANGS :
MAIZEROY :
MARSILLY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
PANGE :
RAVILLE :
RETONFEY :
SAINTE-BARBE :
SAINT-HUBERT :
SANRY-LES-VIGY :
SANRY-SUR-NIED :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :
SILLY-SUR-NIED :
SORBEY :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :
VRY :

M. Fabrice MULLER
M. Alain DALSTEIN
/
M. André KEIL
M. Yves LEGENDRE
M. Jean-François LEIDELINGER
Mme Aminata ZIMMER
M. Gilles ADAM
M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT
Mme Delphine BERGER
Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)
/
/
M. Pascal LUCCHINI
M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)
M. Joël SIMON
M. Serge WOLLJUNG
M. Claude SPINELLI
Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,
/
M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :
COURCELLES-CHAUSSEY :
COURCELLES-SUR-NIED :

M. Jérôme CRIDELICH
Mme Laure ARZ
Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_99 : ADMINISTRATION GENERALE – Exercice du droit à la formation des élus communautaires

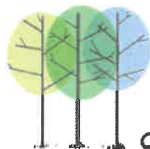
M. le Président rappelle que les membres du conseil communautaire disposent d'un droit à la formation adapté à l'exercice de leur mandat, permettant l'acquisition et l'actualisation des connaissances nécessaires à la bonne compréhension des missions intercommunales, à l'exercice des responsabilités confiées et à la conduite des politiques publiques de la communauté de communes.

Il rappelle également que la communauté de communes doit déterminer les orientations des actions de formation ainsi que les moyens financiers consacrés à cet effet, dans le respect du cadre légal applicable.

Il propose donc au conseil communautaire :

- de définir des **orientations de formation** des élus communautaires couvrant notamment les domaines suivants :
 - fonctionnement des collectivités territoriales et de l'intercommunalité ;
 - l'ensemble des compétences et politiques publiques mentionnées dans les statuts de la communauté de communes ;
 - le renforcement de la compréhension de la gestion des politiques locales ;
 - conduite de projets publics ;
- de fixer à **15 000 € le montant annuel des crédits** affectés à la formation des élus communautaires soit 12,97 % du montant total des indemnités de fonction maximal théorique ;
- d'autoriser la prise en charge des **frais pédagogiques**, ainsi que des **frais de déplacement et de séjour**, dans les conditions réglementaires applicables (notamment le décret 2006-781 du 3 juillet 2006) et sous réserve de validation préalable des demandes ;
- de préciser que la communauté de communes **ne participera pas au financement complémentaire** des formations suivies par les élus au titre de leur **droit individuel à la formation**.

Il précise que les formations financées devront être en lien direct avec l'exercice du mandat communautaire et dispensées par des organismes de formation agréés par l'État. Il indique que les crédits non consommés à la clôture d'un exercice budgétaire seront reportés sur l'exercice suivant, dans la limite des plafonds réglementaires.



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_99-DE



VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2123-12 à L.2123-16 et L.5211-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2026 portant modification des statuts de la communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange ;

CONSIDERANT qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation ;

CONSIDERANT que le conseil communautaire doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

CONSIDERANT que le conseil communautaire peut également délibérer sur sa participation au financement de formations dont peuvent bénéficier ses élus à leur initiative au titre de leur droit individuel à la formation ; que la délibération détermine notamment le champ des formations ouvrant droit à cette participation, qui doivent correspondre aux orientations qu'il détermine ; que la délibération peut limiter cette participation à un montant maximal par formation ainsi qu'à un nombre maximal de formations par élu et par mandat ;

CONSIDERANT que le montant des dépenses de formation, qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires et ne peut excéder 20 % de ce même montant ;

CONSIDERANT que toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif ;

CONSIDERANT qu'un débat sur la formation des membres du conseil communautaire doit avoir lieu chaque année à l'appui du tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la communauté.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité – 1 abstention (M. Hervé MESSIN),

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les propositions présentées ci-avant ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 9

Votants : 37

Excusés : 14

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :
BURTONCOURT :
CHARLEVILLE SOUS BOIS :
COINCY :
COLLIGNY-MAIZERY :
COURCELLES-CHAUSSEY :

M. Olivier ARTUR
M. André HOUPERT
/
M. Olivier DELHOMME
M. Hervé MESSIN
Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc
GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne
LOGNON

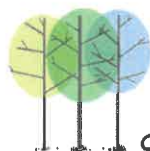
COURCELLES-SUR-NIED :
FAILLY :
GLATIGNY :
HAYES :
LES ETANGS :
MAIZEROY :
MARSILLY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
PANGE :
RAVILLE :
RETONFEY :
SAINTE-BARBE :
SAINT-HUBERT :
SANRY-LES-VIGY :
SANRY-SUR-NIED :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :
SILLY-SUR-NIED :
SORBEY :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :
VRY :

M. Fabrice MULLER
M. Alain DALSTEIN
/
M. André KEIL
M. Yves LEGENDRE
M. Jean-François LEIDELINGER
Mme Aminata ZIMMER
M. Gilles ADAM
M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT
Mme Delphine BERGER
Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)
/
/
M. Pascal LUCCHINI
M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)
M. Joël SIMON
M. Serge WOLLJUNG
M. Claude SPINELLI
Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,
/
M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :
COURCELLES-CHAUSSEY :
COURCELLES-SUR-NIED :

M. Jérôme CRIDELICH
Mme Laure ARZ
Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
RETONFEY :	M. Norbert NICOLAS
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-SUR-NIED :	M. Lionel GUIRAUT
VIGY :	Mme Nathalie RAVAINÉ
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_100 : TRANSITION – Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial

Madame Delphine BERGER, Vice-présidente, rappelle que La loi « Transition Energétique pour la Croissance Verte » du 17 aout 2015 impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Par délibération du 11/04/2022, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange (CCHCPP) actait l'élaboration de son PCAET. La CCHCPP s'est engagée volontairement dans l'élaboration d'un PCAET pour 6 ans.

Le PCAET est une démarche qui est à la fois stratégique et opérationnelle ayant pour objectif la déclinaison au niveau locale d'une stratégie faisant face au dérèglement climatique. Ce projet territorial a pour objectif de définir sur le territoire une stratégie et un plan d'actions décliné localement en 7 axes sur les principes de lutte contre le dérèglement climatique : la préservation des espaces naturels, le développement de la mobilité douce, la maîtrise de la consommation d'énergie, la gestion durable des ressources, la réduction des gaz à effets de serre, et la réduction des polluants atmosphérique.

Conformément à l'article R.229-51 du code de l'environnement, le PCAET comprend 4 volets obligatoires :

- Le diagnostic,
- La stratégie territoriale présentant les enjeux, les orientations et objectif du territoire,
- Le plan d'actions,
- Le rapport de l'évaluation environnementale

Conformément à l'article R. 229-54 du code de l'environnement, la CCHCPP a saisi pour avis, le Préfet de région Grand Est et le Président du Conseil régional du Grand Est, sur son projet de PCAET. L'avis de l'Etat-Région a été réceptionné le 26 janvier 2026.

Conformément à l'article R. 122-17 du code de l'environnement, la CCHCPP, a saisi pour avis, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) du Grand Est sur son projet de PCAET. L'avis de la MRAe a été réceptionné le 9 février 2026.

Conformément à l'article L123-19 du Code de l'Environnement, la CCHCPP a organisé une procédure de consultation du public par voie dématérialisée et voie papier, afin de recueillir les avis du public sur le projet du PCAET avant son approbation finale. Cette consultation s'est déroulée du 22 avril à 9h au 22 mai 2026 à 16h30, respectant ainsi la durée réglementaire (fixée à 30 jours à compter de la date de début de la participation électronique du public). La consultation du public n'a recueilli aucun avis.

La présente délibération a pour objet l'approbation de la version finale du PCAET.

Le dossier complet du PCAET sera disponible sur le site internet de la CCHCPP.



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange comprenant (la Déclaration environnementale, le résumé non technique, le diagnostic, la stratégie, le programme d'actions, le rapport environnemental et le mémoire de réponse) ;
- **D'APPROUVER** la déclaration environnementale, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches s'y rapportant ;
- **D'INDIQUER** que le PCAET fait l'objet d'un suivi continu et d'une évaluation à mi-parcours, et de prévoir le cas échéant les crédits budgétaires correspondant aux exercices budgétaires.

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 29

Pouvoirs : 9

Votants : 38

Excusés : 13

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Olivier ARTUR

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

/

COINCY :

M. Olivier DELHOMME

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

/

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Yves LEGENDRE

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

Mme Aminata ZIMMER

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

M. Gilles ADAM

PANGE :

M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETENFEY :

Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT

SAINTE-BARBE :

Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)

SAINT-HUBERT :

/

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

M. Pascal LUCCHINI

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)

SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI

VIGY :

Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,

VILLERS-STONCOURT :

/

VRY :

M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Laure ARZ

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_101 : TRANSITION – Dossiers de subvention

Mme Delphine BERGER, Vice-présidente, présente au Conseil Communautaire les différents dossiers de demande de subvention « Transition écologique et énergétique ». 8 dossiers de subvention sont présentés. Le montant définitif étant attribué au prorata des travaux facturés.

NOM	Communes	Projet	Montant devis TTC	Date de passage en Conseil Communautaire	Montant sollicité
SCOGNAMIGLIO	Sanry-lès-Vigy	Isolation thermique extérieure	20 560,00 €	02/07/26	1500,00 €
		Installation d'un chauffe-eau thermodynamique			200,00 €
THIEL	Courcelles-Chaussy	Remplacement d'une chaudière gaz par une PAC	18 200,01 €	02/07/26	500,00 €
BEAL	Retonfey	Remplacement d'une chaudière gaz par une PAC	16 000,00	02/07/26	500,00 €
HELLENBRAND	Silly-sur-Nied	Remplacement d'une chaudière gaz par une PAC	19 125,95 €	02/07/26	500,00 €
PALLEZ (2 ^{ème} dossier)	Ogy-Montoy-Flanville	Installation de panneaux photovoltaïques	15 703,50 €	02/07/26	500,00 €
VARY	Courcelles-Chaussy	Remplacement d'une chaudière gaz par une PAC	25 953,00 €	02/07/26	500,00 €
		Installation d'un chauffe-eau thermodynamique			200,00 €



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

VARY

Installation de
panneaux
photovoltaïques

500,00 €

MULLER

Silly-sur-Nied

Remplacement de
deux chaudières
gaz par une PAC

30 807,32 €

02/07/26

500,00 €

MARINGER

Landonvillers

Remplacement
d'une chaudière
gaz par une PAC

16 000,00 €

02/07/26

500,00 €

TOTAL VALIDE : 5 900,00 €

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

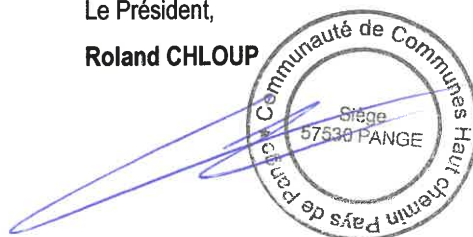
- D'ATTRIBUER les subventions telles que listées ci-dessus pour un montant total de 5 900,00 €
- D'AUTORISER M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 30

Pouvoirs : 9

Votants : 39

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :
BURTONCOURT :
CHARLEVILLE SOUS BOIS :
COINCY :
COLLIGNY-MAIZERY :
COURCELLES-CHAUSSEY :

COURCELLES-SUR-NIED :
FAILLY :
GLATIGNY :
HAYES :
LES ETANGS :
MAIZEROY :
MARSILLY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
PANGE :
RAVILLE :
RETONFEY :
SAINTE-BARBE :
SAINT-HUBERT :
SANRY-LES-VIGY :
SANRY-SUR-NIED :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :
SILLY-SUR-NIED :
SORBEY :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :
VRY :

M. Olivier ARTUR
M. André HOUPERT
/
M. Olivier DELHOMME
M. Hervé MESSIN
Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON
M. Fabrice MULLER
M. Alain DALSTEIN
/
M. André KEIL
M. Yves LEGENDRE
M. Jean-François LEIDELINGER
Mme Aminata ZIMMER
M. Gilles ADAM
M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT
Mme Delphine BERGER
Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)
/
/
M. Pascal LUCCHINI
M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)
M. Joël SIMON
M. Serge WOLLJUNG
M. Claude SPINELLI
Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,
/
M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :
COURCELLES-CHAUSSEY :
COURCELLES-SUR-NIED :

M. Jérôme CRIDELICH
Mme Laure ARZ
Mme Nathalie PRUDHOMME



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_102 : TOURISME – Approbation de l'étude de stratégie de développement touristique

M. Claude SPINELLI, vice-président, rappelle que dans le cadre de sa compétence en matière de développement touristique, la CCHCPP a engagé en 2025 une étude de stratégie touristique afin de définir une vision partagée du développement et de l'attractivité du territoire pour les prochaines années. Elle définit également un plan d'actions qui servira de feuille de route pour le mandat qui commence.

Cette démarche a associé les élus communautaires, les communes membres, les acteurs socio-professionnels du tourisme ainsi que les partenaires institutionnels. Elle a permis de réaliser un diagnostic du territoire, d'identifier les enjeux prioritaires et de construire un programme d'actions répondant aux attentes des habitants, des visiteurs et des acteurs économiques.

L'étude aujourd'hui finalisée constitue un document-cadre destiné à orienter l'action communautaire et à accompagner la mise en œuvre des projets touristiques structurants du territoire.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette stratégie de développement touristique et les orientations qui en découlent afin de guider l'action communautaire pour les prochaines années.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

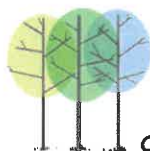
VU les statuts de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange, notamment les compétences exercées en matière de développement économique et touristique ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'étude de stratégie de développement touristique du territoire annexée à la présente délibération.
- **DE VALIDER** les orientations stratégiques et le programme d'actions proposés dans le cadre de cette étude comme feuille de route de la politique touristique communautaire.
- **D'AUTORISER** le Président à engager, en lien avec les communes membres et les partenaires concernés, les démarches nécessaires à la mise en œuvre progressive des actions identifiées



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



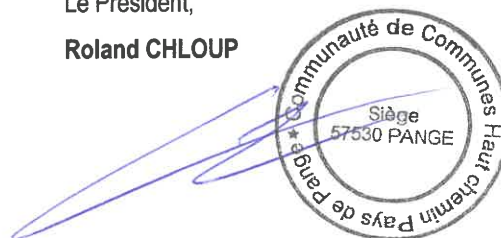
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter tout financement susceptible d'accompagner la réalisation des actions prévues dans le cadre de cette stratégie auprès de l'État, de la Région, du Département, de l'Union européenne ou de tout autre partenaire financier.

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication



Membres du Conseil : 42

Présents : 30

Pouvoirs : 9

Votants : 39

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Olivier ARTUR

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

/

COINCY :

M. Olivier DELHOMME

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

/

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Yves LEGENDRE

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

Mme Aminata ZIMMER

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

M. Gilles ADAM

PANGE :

M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT

SAINTE-BARBE :

Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)

SAINT-HUBERT :

/

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

M. Pascal LUCCHINI

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)

SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI

VIGY :

Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,

VILLERS-STONCOURT :

/

VRY :

M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

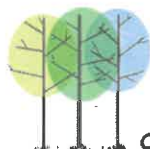
M. Jérôme CRIDELICH

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Laure ARZ

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Nathalie PRUDHOMME



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_103-DE



GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
RETONFEY :	M. Norbert NICOLAS
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-SUR-NIED :	M. Lionel GUIRAUT
VIGY :	Mme Nathalie RAVAINÉ
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_103 : ORDURES MENAGERES – Lancement de l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu du cadre législatif exposé, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Panse est engagée dans la réduction des déchets ménagers et assimilés, ainsi que dans une logique de maîtrise des coûts. Différents leviers furent mobilisés par le passé :

- Instauration d'une tarification incitative ;
- Mise en place de contrôles d'accès en déchèteries ;
- Harmonisation des consignes de tri après la fusion en 2017 des deux collectivités ;
- Harmonisation des modalités de collecte sur l'ensemble du territoire ;
- Passage aux extensions de consignes de tri,
- Mise en place d'une politique de densification du compostage domestique ;

Ce PLPDMA recense l'état des lieux des acteurs concernés (issus du monde économiques et associatifs du territoire, partenaires institutionnels et prestataires divers), et donne des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, expose les mesures et actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, liste les moyens humains, techniques et financiers nécessaire et donne un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) devra être créée, et aura la charge de donner un avis sur ce PLPDMA et d'en assurer le suivi. Elle a également pour vocation :

- D'émettre des avis consultatifs à l'occasion de l'élaboration (projet) ou révision du PLPDMA proposé par les services ou modifié après la consultation du public ;
- D'émettre des avis et évaluations lors du bilan annuel du PLPDMA ;
- D'évaluer les résultats du programme tous les 6 ans.

VU l'exercice de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », en référence à l'article L224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2010-788 du 13 juillet 2010 dite loi Grenelle 2, prévoyant la définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés au plus tard au 1^{er} janvier 2012 par les collectivités territoriales responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés ;

VU Le Décret N°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixant comme objectifs de dépasser le modèle économique linéaire en donnant la priorité à la transition vers une économie circulaire, et fixant les premiers objectifs chiffrés ;
VU La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à l'Anti-Gaspillage et à l'Economie Circulaire ;
VU Le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Grand-Est prévu comme un volet du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des territoires (SRADDET) de février 2020 ;

CONSIDERANT les étapes de conception, concertation et validation d'un PLPDMA (Décrets R541-41-22 et suivants du code de l'environnement), incluant :

- La construction d'une CCES et sa consultation, il s'agit d'un COPIL regroupant tous les acteurs (élus, référents internes et externes.) souhaitant s'engager dans la démarche.
- La réalisation d'un état des lieux et d'un plan d'actions stratégiques
- Une décision de l'exécutif validant le PLPDMA avant consultation du public,
- Une consultation du public de 21 jours minimum,
- L'adoption par délibération de la collectivité à l'issue des consultations
- L'envoi du document adopté à l'ADEME et en préfecture, ainsi que sa publication.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

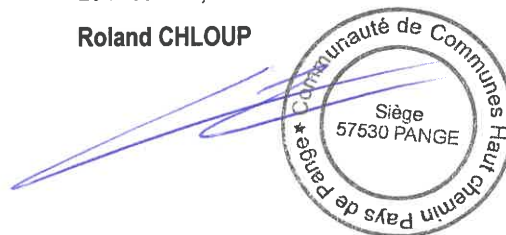
- **D'ENGAGER** la réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents ;
- **DE CONSTITUER** une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA (CCES) composée comme suit :
 - Le Président de la CCHCPP ;
 - L' élu référent à la politique « déchets » ;
 - 5 élus issus de la commission déchets, à choisir parmi les membres de la commission lors de sa première réunion ;
 - Des partenaires institutionnels issus du monde économique, associatif et des prestataires spécialisés de la CCHCPP volontaires pour participer à la CCES ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 30
Pouvoirs : 9
Votants : 39
Excusés : 12
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Gilles ADAM
PANGE :	M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_104 : URBANISME – Convention de partenariat avec l'AGURAM (Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle) pour l'année 2026

Monsieur Etienne LOGNON, vice-président, informe les membres du conseil communautaire que la compétence planification sera transférée automatiquement à la CCHCPP au 01/07/2027, sauf activation d'une minorité de blocage (25 % des communes représentant 20 % de la population).

Pour activer la minorité de blocage, les communes pourront délibérer entre le 01/04/2027 et le 30/06/2027.

Cette décision quant à la prise de compétence intervient dans un contexte en constante évolution :

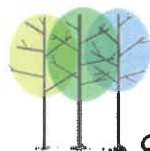
- La législation évolue souvent dans ce domaine, même la notion de zéro artificialisation nette fait l'objet d'évolutions
- Les documents cadre sont, ou vont entrer, en révision (SRADDET, SCOTAM)
- 8 communes sur 28 disposent d'un document d'urbanisme en règle par-rapport aux échéances de 2028. D'autres ont des documents mais qui n'ont pas encore été adaptés aux nouvelles obligations réglementaires. Certaines n'en possèdent pas du tout.
- La CCHCPP a entamé un travail commun avec les mairies en réalisant un observatoire du foncier sur l'ensemble de son territoire

Afin de proposer un débat pour permettre un choix éclairé des élus, il est proposé de contractualiser avec l'AGURAM pour organiser un cycle de 3 réunions de travail à partir de la rentrée 2026 pour informer les élus sur la décision à prendre quant au transfert de la compétence :

- Réunion 1 – cadre réglementaire : situation des 28 communes, les évolutions législatives récentes (loi climat et résilience, modification du SRADDET, révision du SCOT), contenu de la compétence transférée (Le PLUi, le maintien de la signature des autorisations d'urbanisme aux maires), rappel sur le travail sur l'observatoire foncier engagé en 2025
- Réunion 2 – le PLUi : rappel sur ce qu'est un PLUi, ses intérêts et ses freins. Proposition de témoignage d'un territoire voisin sur l'élaboration du PLUi
- Réunion 3 : restitution des 2 précédentes réunions et décision de principe sur la prise de compétence. En fonction de la décision, travail sur les pistes de travail en commun pour faire face aux enjeux du territoire.

Pour rappel, l'AGURAM (Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle) est un outil partenarial d'ingénierie territoriale. Elle a notamment pour missions de :

- suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale,
- participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_104-DE

S²LO

La prestation de l'AGURAM pour cet accompagnement s'élève à 7200 €.

VU le Code général des collectivités territoriales

VU l'article L132-6 du Code de l'urbanisme relatif aux agences d'urbanisme

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté de commune Haut Chemin Pays de Pange de participer, dans une logique partenariale, au programme d'activités de l'AGURAM,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions – MM. Hervé MESSIN et Sylvain WEIL),

DECIDE :

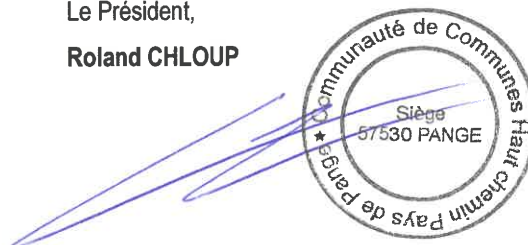
- **D'APPROUVER** la convention partenariale 2026 avec l'AGURAM telle qu'annexée à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention partenariale, ses avenants éventuels ainsi que tout document contractuel y afférent.
- **D'AUTORISER** le versement d'une contribution financière d'un montant de 7 200 euros selon les modalités et le calendrier prévus dans la convention précitée.

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 30

Pouvoirs : 9

Votants : 39

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Olivier ARTUR

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

/

COINCY :

M. Olivier DELHOMME

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

/

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Yves LEGENDRE

MAIZEROT :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

Mme Aminata ZIMMER

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

M. Gilles ADAM

PANGE :

M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT

SAINTE-BARBE :

Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)

SAINT-HUBERT :

/

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

M. Pascal LUCCHINI

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)

SERVIGNY-LES-SAINT-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI

VIGY :

Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,

VILLERS-STONCOURT :

/

VRY :

M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Laure ARZ

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Nathalie PRUDHOMME



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_105-DE



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_105 : VIE ASSOCIATIVE – Demande de subvention

M. Claude SPINELLI, vice-président, propose au Conseil communautaire de statuer sur le versement des subventions suivantes issues des demandes reçues à ce jour :

ASSOCIATION / EVENEMENT	MONTANT DEMANDÉ
Grain's de Folie - Familles Rurales de Chevillon-Maizeroy / Sur la Remorque du Pat	3 000 €
TOTAL	3 000 €

Il présente l'événement « Sur la Remorque du Pat » qui a lieu chaque année au cœur du village de Maizeroy et qui réunit de nombreux participants autour d'un week-end festif, familial et éco-responsable.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 3 000 € à l'association Grain's de Folie - Familles Rurales de Chevillon-Maizeroy pour l'édition 2026 de l'événement « Sur la Remorque du Pat ».
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 30

Pouvoirs : 9

Votants : 39

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Olivier ARTUR

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

/

COINCY :

M. Olivier DELHOMME

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

/

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Yves LEGENDRE

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

Mme Aminata ZIMMER

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

M. Gilles ADAM

PANGE :

M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT

SAINTE-BARBE :

Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)

SAINT-HUBERT :

/

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

M. Pascal LUCCHINI

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)

SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBÉY :

M. Claude SPINELLI

VIGY :

Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,

VILLERS-STONCOURT :

/

VRY :

M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Laure ARZ

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Nathalie PRUDHOMME



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2025_106-DE



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_106 : ASSAINISSEMENT – Achat d'un terrain à Mussy-l'Evêque dans le cadre de la construction de la station

M. Alain DALSTEIN, vice-président, explique que concernant les travaux de construction de la station de Mussy-L'Evêque (Charleville sous-bois), il était convenu avec les propriétaires M et Mme STEILER lors de la promesse de vente du 12 Aout 2021 d'acheter une partie de la parcelle section 6 parcelle 84 pour y installer la station d'épuration. La CCHCPP a été autorisée par les propriétaires à réaliser les travaux dans le cadre de cette promesse.

Il était également convenu d'attendre le bornage exact de la station avant de réaliser cet achat.

Celui-ci étant réalisé, il est proposé d'acheter ce terrain (bornage, acte notarié et autres frais annexes éventuels à la charge de la CCHCPP) d'une superficie de 5 327 m² au prix de 8000 €/ha.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité – 1 abstention (Mme Audrey ECKER)

DECIDE :

- **D'ACHETER** un terrain à découper dans la parcelle sise commune de Charleville-sous-Bois section 6 parcelle 84 appartenant à M. Laurent STEILER, en son nom propre, d'une surface de 5 327m² au prix de 8000 €/l'hectare soit un total de 4261,60 €,
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 30

Pouvoirs : 9

Votants : 39

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Olivier ARTUR

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

/

COINCY :

M. Olivier DELHOMME

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSY :

Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

/

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Yves LEGENDRE

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

Mme Aminata ZIMMER

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

M. Gilles ADAM

PANGE :

M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT

SAINTE-BARBE :

Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)

SAINT-HUBERT :

/

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

M. Pascal LUCCHINI

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)

SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBÉY :

M. Claude SPINELLI

VIGY :

Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,

VILLERS-STONCOURT :

/

VRY :

M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

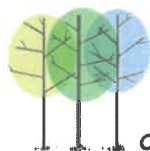
M. Jérôme CRIDELICH

COURCELLES-CHAUSSY :

Mme Laure ARZ

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Nathalie PRUDHOMME



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_107-DE



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_107 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Demande de la SCI L2A quant à la modification de son projet sur la zone d'Avancy – Lot 1

Monsieur Serge WOLLJUNG, Vice-Président, rappelle la délibération DCC2023_58 du 12/04/2023 autorisant la vente du lot 1 sur la zone d'activités d'Avancy à la SCI L2A. A la suite de cette délibération, un acte de vente a été signé le 10 juillet 2025 auprès de la SCP Jacob et Schleich, notaires à Metz, sur la base d'un permis de construire obtenu par l'acquéreur en date du 25/11/2024.

En page 15 de l'acte de vente, il est stipulé que dans les cinq ans suivant la vente, en cas de modification, l'acquéreur doit soumettre son projet à la CCHCPP. Dans ce cadre, la SCI L2A sollicite la CCHCPP pour obtenir l'autorisation de déposer une nouvelle autorisation d'urbanisme pour développer les activités suivantes sur la zone :

- Une station de lavage
- Un pisciniste
- Une boulangerie

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité (2 voix contre – Mme Nathalie D'ACUNTO et M. Sylvain WEIL et 5 abstentions – Mme Audrey PINTE et MM. Luc GIAMBERINI, Hervé MESSIN et Christian PETIT (procuration de M. Norbert NICOLAS)),

DECIDE :

- **DE VALIDER** la modification du projet de la SCI L2A telle que présentée ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication